DEMANDE DE DEVIS
MARCHÉ GIP202603

Action sur Mesure
« Compétences rares – savoir-faire - Métiers d'art »

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie (GIP FTLV), 28 rue de Saurupt – BP 3039 – 54012 NANCY CEDEX. Représenté par Madame Géraldine ROCHE, Directrice
SIRET : 185 422 136 00019
Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 41.54.03061.54 auprès du Préfet de la Région Grand Est

TYPE DE PROCÉDURE : Demande de devis

Préambule : Créé le 1er janvier 2002, le GIP FTLV de l'académie de Nancy-Metz est un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale. Le GIP FTLV est un outil de coopération et de gestion au service de l'éducation et de l'emploi.
En sa qualité d'outil de portage, le GIP FTLV assure la coordination et porte des subventions et des marchés pour le compte des GRETA-CFA et de plusieurs organismes partenaires.

Cadre et contexte : La demande de devis s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Action sur mesure : « Compétences rares – savoir-faire Métiers d'Art » financé par la Région Grand Est et l'Union européenne en partenariat avec la FREMAA. Le GIP FTLV de l'académie de Nancy-Metz lance une consultation pour trouver un prestataire pouvant répondre aux besoins.

Article 1 - Objet de la consultation
Le GIP FTLV recherche un prestataire pour la réalisation de modules de formation s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de formation aux « compétences rares-savoir-faire Métiers d'art ».
Dans le cadre de la formation de **10 à 12 futurs artisans d'Art** en atelier, il s'agit de complémenter leur parcours avec des modules transversaux adaptés à la pratique des Métiers d'art pour leur permettre d'acquérir des outils favorisant une autonomie artistique et entrepreneuriale.
Ce cahier des charges vise à garantir la qualité, la pertinence et l'adéquation des modules à la formation d'artisans d'art sur des compétences rares et les savoir-faire métiers d'Art.

Article 2 – Durée du marché
Le marché prend effet à compter de la date de la notification du marché.
Dates prévisionnelles de réalisation des prestations : De janvier 2027 à septembre 2027.

Article 3 – Description des prestations attendues
Ces modules doivent permettre à l'apprenant de réaliser une pièce d'exposition illustrant la réalisation de son parcours et de lui donner les clés de la création d'une activité d'artisanat d'art.

La demande de prestation concerne la réalisation de 4 modules :
- Lot 1 : Module d'histoire de l'art – 17.50 heures – Montant maximum 1000.00 € TTC
- Lot 2 : Module de communication - 21 heures – Montant maximum 1450.00 € TTC
- Lot 3 : Module de dessin d'art – 25 heures – Montant maximum 2000.00 € TTC + 600.00 € TTC (fournitures)
- Lot 4 : Module « Créer et développer son entreprise d'artisanat d'art » - 59.50 heures – Montant maximum 9000.00 € TTC

Chacun des lots fait l'objet d'une offre distincte et séparée.

Les actions se dérouleront sur **les périodes prévisionnelles suivantes :**
- du 25 au 29 janvier 2027 ;
- du 22 au 26 mars 2027 ;
- du 19 au 23 avril 2027 ;
- du 21 au 25 juin 2027 ;
- du 06 au 10 septembre 2027.

(susceptibles d'évolution)

Le détail des attendus est annexé à la présente consultation et précisé pour chacun des modules de formation.

Article 4 : Montant du marché
Le montant prévisionnel du marché est de 14050.00€ TTC

Article 5 : Lieu de réalisation
Réseau FREMAA Strasbourg ou Obernai.

Article 6 : Conditions financières
6.1 Prix
Les prix sont réputés fermes.
L'unité monétaire qui s'applique au marché est l'Euro.
Les prix communiqués s'entendent hors taxes et sont des prix forfaitaires.

6.2 Règlement
Les paiements sont effectués selon les règles de commande publique.
Les prestations sont payables sur présentation de la facture par le titulaire de la commande.

6.3 Facturation
Les factures sont adressées après admission en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :
- les noms et adresse du titulaire,
- le numéro de son compte bancaire ou postal,
- le numéro et la date du bon de commande émis par le GIP FTLV de l'académie de Nancy-Metz,
- le prix HT de la prestation,
- le taux et le montant de la T.V.A,
- le prix total TTC,
- la date de la facturation.

La ou les factures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme CHORUS PRO (procédure obligatoire depuis le 01/01/2019) : https ://chorus-pro.gouv.fr.

Le paiement du ou des bons de bons de commande ne peuvent se faire qu'après service fait.
Conformément aux règles de la comptabilité publique, les factures seront réglées par virement dans un délai de 30 jours à réception de facture.
Le point de départ du délai global de paiement des factures est la date de réception de la demande de paiement par l'administration ou la date d'exécution des prestations lorsqu'elle est postérieure à la date de réception de la demande de paiement. Ces dates sont constatées par l'établissement. A défaut, c'est la date de la demande de paiement augmentée de deux jours qui est retenue.
A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, les intérêts moratoires sont dus.

Article 7 : Dossier à remettre par les candidats

L'offre doit être rédigée en langue française et doit contenir les pièces suivantes :

- Un devis détaillé (l'unité monétaire utilisée est l'euro. Les prix communiqués s'entendent hors taxes). Les prix sont des prix forfaitaires ;
- Une note détaillée de présentation de la réponse apportée aux prestations et/ou aux spécifications attendues permettant l'évaluation qualitative des offres, ainsi qu'une présentation de l'équipe en charge du dossier et de leurs compétences, comprenant notamment :
  - le détail des interventions (contenu, intervenant) ;
  - les modalités d'évaluation ;
  - les supports fournis ;
  - les références de l'intervenant.
- Un acte d'engagement (formulaire ATTRI1 - version du 1er avril 2019), complété de manière exhaustive et signé par une personne nommément désignée ayant capacité à engager le candidat. Le formulaire ATTRI1 est disponible en téléchargement gratuit sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marchés-publics

Article 8 : Conditions d'envoi et de remise des offres

Le candidat doit obligatoirement transmettre son offre par voie dématérialisée via le profil acheteur du GIP FTLV.
Aucune remise de plis en format papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.
Si le candidat adresse plusieurs plis différents, seul le dernier pli reçu sera examiné.

Les offres devront être remises au plus tard le vendredi 11 décembre 2026 à 12h00.

Article 9 : Critères de sélection des offres et pondération

Les critères retenus pour sélectionner les offres sont pondérés de la manière suivante :

- Critère 1 – Le prix : 40%

L'analyse du critère « prix » est réalisée en comparant le prix renseigné à l'acte d'engagement. L'offre la mieux-disante sera retenue comme offre de référence : il lui sera attribué la note maximum de 45 points.
La formule suivante est appliquée : ([Prix le plus bas] / [Prix de l'offre à juger]) x [45 pts].

- Critère 2 – L'offre technique : 50%

La qualité sera appréciée selon les critères suivants :

	Description des critères qualité	Pondération en %
Critère 1	Qualité du programme de formation	50
Critère 2	Références de l'intervenant	50

(*) Somme des %=100%

- Critère 3 – Les actions concrètes prises par le prestataire en faveur du développement durable, en lien direct avec l'objet du marché : 10%

Article 10 : Jugement des offres

A l'issue de l'analyse des offres la meilleure note globale obtenue permettra de désigner le candidat retenu. Dans le cas d'égalité de notes entre deux candidats, c'est l'offre qui aura obtenu la meilleure note sur le critère prix qui sera choisie.

Article 11 : Modalités d'exécution

Un bon de commande est transmis par le service de gestion financière du GIP FTLV de l'académie de Nancy-Metz par messagerie électronique. Ce bon de commande indique notamment :

- le numéro du bon de commande ;
- le nom et l'adresse du titulaire ;
- la désignation des fournitures et/ou prestations telles que prévues dans le devis du titulaire,
- les dates de réalisation ;
- le prix forfaitaire HT et TTC du bon de commande ;
- le lieu de réalisation ;

Le titulaire est tenu de se conformer aux indications portées sur le bon de commande. Le titulaire supporte les frais induits par l'inobservation des indications portées sur le bon de commande.

Article 12 – Démarche qualité
Le prestataire s'engage à assurer pour le compte du GIP FTLV la réalisation d'une prestation respectueuse des engagements pris dans le cadre de la démarche qualité du label EDUFORM.

Article 13 – RGPD
Le prestataire s'engage à offrir au GIP FTLV « des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du présent règlement et garantisse la protection des droits de la personne concernée » (article 28 du règlement européen du 25 mai 2018). En particulier, vous certifiez disposer des compétences techniques et avoir formé vos personnels internes afin que l'organisation soit en mesure de respecter en permanence l'ensemble des obligations imposées dans ce cadre. En cas de besoin, vous transmettrez au GIP FTLV l'ensemble des éléments probatoires nécessaires à cette démonstration.

Article 14 – Propriété intellectuelle
Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle. Les connaissances propres constituent les connaissances d'une partie au sein du marché et du Code de la Propriété Intellectuelle.

Article 15 – Litige
Tout litige né de l'exécution du présent marché et à défaut d'un règlement à l'amiable sera soumis au tribunal territorialement compétent.

ANNEXE : Détail de la demande lot par lot

Lot 1 : Module Histoire de l'art

Objectif général :
Apporter aux stagiaires une culture artistique solide, affiner leur regard critique, stimuler leur créativité par la connaissance des mouvements, œuvres et artistes majeurs, et leur permettre d'intégrer ces références dans leur pratique professionnelle.

Contenus attendus :
- lien entre histoire de l'art et processus créatif ;
- la nature comme source d'inspiration ;
- monstres et chimères dans l'histoire de l'art ;
- évolution des arts décoratifs vers le design ;
- place des femmes artistes et enjeux de genre ;
- histoire et reconnaissance de la photographie comme art.

Modalités pédagogiques :
- 17.50 heures d'intervention en face-à-face pédagogique, en 4 à 5 séances.
- présentations interactives, analyses collectives d'œuvres, exposés individuels ;
- sorties pédagogiques ;
- suivi d'un carnet de bord individuel.

Pièces à produire :
- programme de formation ;
- CV de l'intervenant ;
- devis.

Exigences spécifiques :
- intervenant ou intervenante expérimentée en histoire de l'art ;
- capacité à adapter le contenu sur un périmètre diversifié de métiers d'art rares.

Lot 2 : Module Communication

Objectif général :
Développer les compétences en communication écrite et orale des stagiaires, adaptées à la valorisation de leur activité d'artisan d'art.

Contenus attendus :
- principes de base de la communication professionnelle ;
- rédaction de supports (présentations, courriels, dossiers) ;
- prise de parole en public ;
- outils de communication visuelle et numérique.

Modalités pédagogiques :
- 21 heures d'intervention ;
- exercices pratiques en situation, jeux de rôle, simulations d'entretien ;
- retours individualisés.

Pièces à produire :
- programme de formation ;
- CV de l'intervenant ;
- devis.

Exigences spécifiques :
- intervenant ou intervenante expérimentée en communication professionnelle, idéalement dans le secteur des métiers d'art.

Lot 3 : Module de Dessin d'art

Objectif général :
Permettre aux stagiaires de maîtriser les bases du dessin de représentation pour communiquer efficacement leurs projets et stimuler leur créativité.

Contenus attendus :
- construction de la forme : proportions, tracé ;
- perspective (cavalière, isométrique, points de fuite) ;
- ombre et lumière, valeurs, textures ;
- théorie et pratique de la couleur ;
- initiation au volume et à la scénographie de stand.

Modalités pédagogiques :
- 25 heures d'intervention, organisées en 5 séances principales ;
- exercices en cours et à la maison, carnet de dessin A3 à compléter ;
- approche progressive et adaptée aux métiers préparés.

Pièces à produire :
- programme de formation ;
- CV de l'intervenant ;
- devis.

Exigences spécifiques :
- intervenant ou intervenante artiste ou designer qualifié ;
- capacité à relier la pratique du dessin aux métiers d'art.

Lot 4 : Module « Créer et développer son entreprise artisanale »

Objectif général :
Accompagner les stagiaires dans la création, la gestion et le développement de leur entreprise artisanale.

Contenus attendus :
- spécificités de la microentreprise (accès, seuils, fiscalité, aides…) ;
- gestion administrative et comptable ;
- choix du statut juridique et financement centré essentiellement sur la micro-entreprise et sur les projets des stagiaires ;
- étude de faisabilité, business plan, viabilité économique ;
- gestion financière quotidienne ;
- élaboration du projet commercial, prospection, vente, communication ;
- développement et vente via le web.

Modalités pédagogiques :
- 59.50 heures d'intervention, réparties en sous-modules thématiques ;
- apports théoriques, études de cas, ateliers pratiques, simulations ;
- accompagnement personnalisé sur le projet de chaque stagiaire.

Pièces à produire :
- programme de formation ;
- CV de l'intervenant ;
- devis.

Exigences spécifiques :
- intervenants ou intervenantes spécialisées (gestion, droit, numérique, commercialisation).
- expérience dans l'accompagnement d'artisans d'art.

.